

A Rouen, la préfecture sous-estime la pollution à l'amiante

7 oct. 2019 Par [Jade Lindgaard](#) et Manuel Sanson (Le Poulpe)

- [Mediapart.fr](#)



Une vue aérienne de l'usine

Lubrizol. © Sdis 76

Le préfet de Seine-Maritime et la ministre de la santé assurent que l'incendie de Lubrizol à Rouen ne cause pas de risque d'amiante. Mais l'État interprète mal ses propres chiffres et en ignore d'autres.

L'incendie de l'usine Lubrizol et de l'entrepôt Normandie Logistique à Rouen le 26 septembre a-t-il rejeté une dangereuse quantité de fibres d'amiante dans l'air ? Le toit du bâtiment était composé de Fibrociment. Lors de l'incendie et de l'explosion qui a suivi, des fragments de toiture ont sans doute été projetés, pour certains, à plusieurs kilomètres à la ronde.

Pour la préfecture de Seine-Maritime : non, il n'y a pas de danger d'amiante pour les habitant·e·s de Rouen et de ses environs. Vendredi 4 octobre, elle a publié sur son site [le bilan](#) de trois campagnes de mesure de fibres d'amiante, effectuées les 27 et 30 septembre, puis avant le 3 octobre. Les prélèvements ont été réalisés dans différents périmètres : un rayon de 300 mètres ; dans le périmètre du panache de fumée, jusqu'à 15 km de l'incendie ; enfin, dans un rayon de 800 mètres.

Résultat : aucune fibre d'amiante n'a été trouvée sur les surfaces analysées. Concernant l'air ambiant, les analyses montrent la présence de fibres, mais les mesures « *sont toutes inférieures à 3 fibres d'amiante par litre d'air* ». Selon la préfecture, « *on peut considérer que le chiffre de 3 fibres par litre d'air est constitutif de ce qu'on appelle le bruit de fond* ».

En pollution atmosphérique, cette expression désigne la présence continue et à un niveau à peu près constant de gaz ou de particules. Autrement dit, ces quantités d'amiante dans l'air de Rouen ne seraient pas anormales.



Une vue aérienne de l'usine

Lubrizol. © Sdis 76

Les services de l'État en concluent donc que « *l'incendie n'a pas généré autour du site de niveaux inhabituels ou préoccupants de fibres d'amiante dans l'air* ». S'appuyant sur ces éléments, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, a déclaré dimanche [sur LCI](#) que tout risque lié à l'amiante était écarté – en dehors du site industriel, où la présence d'amiante est, elle, avérée.

Selon des informations [du journal indépendant rouennais, Le Poulpe](#) et de [Mediapart](#), la situation est en réalité plus inquiétante que ce que prétend la préfecture. Premier problème : la préfecture lit mal ses propres résultats de mesure. Dans les bilans d'analyse qu'elle a publiés sur son site, la présence d'amiante mesurée est inférieure à 4,8 fibres par litre d'air, et non à 3 fibres. On le voit clairement sur cette capture d'écran : « *concentration en fibres/litre : < 4,8* ». Le même résultat apparaît sur les 16 fiches mises en ligne.

Résultats de la mesure			
Prestation réalisée par Eurflins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1593			
	Sensibilité analytique	Valeur calculée	Résultat (5)
Densité * en fibres/litre (3)	2 705,13	0,0	< 8 088,3
Concentration en fibres/litre (4)	1,61	0,0	< 4,8

Extrait de l'une des fiches de

résultat amiante publiées par la préfecture de Seine-Maritime, le 4 octobre 2019. ©

Document Mediapart

Cette différence de seuil n'est pas de l'ordre du détail. À partir de cinq fibres d'amiante par litre d'air, il est obligatoire de procéder au désamiantage d'un bâtiment. S'approcher de 4,8 fibres par litre est donc en soi très inquiétant. « *L'exploitation de ces résultats d'analyse n'est pas correcte*, analyse Daniel Leroy, syndicaliste CGT spécialisé sur le risque amiante. *Il y a moins de 4,8 fibres par litre d'air et non moins de 3 comme communiqué par la préfecture.* »

D'où vient ce chiffre de 3 fibres par litre ? Sollicitée lundi matin, la préfecture n'avait pas répondu à nos questions avant la parution de cet article. Mais Daniel Leroy a une hypothèse : une confusion s'est produite entre le vrai chiffre de mesure, 4,8, et la « *limite supérieure sur le comptage* », fixée à 2,99, qui apparaît en deuxième page de toutes les fiches, et qui est « *simplement une valeur d'incertitude mathématique* », explique ce spécialiste. Il pointe aussi le manque de rigueur de la présentation des résultats : « *Ces analyses ont été faites à la va-vite. Les heures de début et de fin de prélèvement ne sont pas renseignées.* »

Patrick Berg, le directeur de la Dreal, qui réunit les services déconcentrés du ministère de la transition écologique en région, a été interrogé à ce sujet en conférence de presse, lundi 7 octobre (*entièrement visible [ici](#), sur la page Facebook de Paris-Normandie*).

Après avoir affirmé au sujet des fibres d'amiante que « *dans l'air quand on est en dessous de trois [fibres par litre d'air – ndlr], ça veut dire qu'il n'y en a pas* », il a ajouté, en réponse à une journaliste : « *Le seuil au-dessous duquel on prend des initiatives proportionnés, c'est 5 [fibres par litre d'air – ndlr]. En dessous de 5, le sujet est considéré comme élucidé. Ça veut dire qu'il n'y en a pas.* » Et encore, que : « *Les scientifiques considèrent que le bruit de fond est inférieur à 5. On trouve ce bruit de fond. Là, on constate qu'il n'y a pas de préoccupation particulière. Nous considérons que scientifiquement ce problème est traité.* »

Sur quels travaux scientifiques Patrick Berg se fonde-t-il pour affirmer de telles interprétations ? La notion de « *bruit de fond* » n'a pas de sens au sujet de l'amiante, explique Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé et spécialiste des ravages causés par ce produit toxique sur les travailleur·se·s. Il n'existe pas de bruit de fond de référence auquel comparer les prélèvements réalisés après l'incendie de Lubrizol.

Surtout, « *il n'y a pas de seuil en dessous duquel l'amiante n'est pas dangereux* », explique Annie Thébaud-Mony. « *L'amiante est un cancérigène sans seuil*, ajoute Daniel Leroy, spécialiste de santé au travail pour la CGT. *Vous en respirez un et ça va au mauvais endroit, vous pouvez choper un cancer. Après, plus il y en a, plus c'est dangereux.* »

En affirmant qu'en dessous de 5 fibres d'amiante par litre d'air, la présence de cette substance hautement cancérigène dans l'air de Rouen est un non-sujet, la Dreal de Normandie prend le contrepied de la recherche sur le sujet. D'ailleurs, la direction générale de la santé a lancé un appel d'offre, en cet automne, pour désigner un prestataire qui pourrait conduire une étude d'impact sur un abaissement du seuil de santé publique de 5 fibres par litre d'air. Niveaux envisagés : 0,1 ; 0,3 ; 0,5 ; 1 ; 2 et 3 fibres par litre.

Deuxième problème : rien n'assure que l'air de Rouen contenait déjà 3 fibres d'amiante par litre avant l'accident de Lubrizol et Normandie Logistique. Il existe même des documents qui créent le doute à ce sujet.

Le Poulpe et Mediapart se sont procuré les résultats de mesure d'amiante dans l'air de la cité administrative, l'ensemble de bâtiments regroupant plusieurs administrations dans le centre de Rouen, effectués le 30 août dernier, moins d'un mois avant l'incendie de l'usine de lubrifiants. Aucune fibre d'amiante n'a été détectée. Comme on le voit sur l'extrait ci-dessous : à l'entrée « *sensibilité analytique* », le nombre de fibres sur les filtres est de 0.

Fraction de filtre préparée	Surface effective de filtration (mm ²)	Surface
13003601.1 : 3/4	227,00	
Sensibilité Analytique * (fibres/ filtre(s))	Nombre de fibres sur le(s) filtre(s) calculé : Sensibilité analytique x Nombre de fibres comptées (fibres/ filtre(s))	
2724	0	

Extrait des analyses de fibre

d'amiante à la Cité administrative le 30 août 2019. © Document Mediapart

Or, à partir de juin, les fenêtres de ces locaux sont restées ouvertes une partie de l'été, en raison de la canicule, décrit [Gérald Le Corre](#), secrétaire du CHSCT de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), dont les bureaux se trouvent dans ce bâtiment.

Il précise que ces mesures d'air font suite au constat par les représentants du personnel de joints d'amiante dégradés, informations que la préfecture avait cachées depuis plusieurs années ([voir une enquête du Poulpe à ce sujet](#)). Si l'air contenait déjà 3 fibres d'amiante par litre, difficile d'imaginer que cette substance ne se serait pas introduite à l'intérieur des bâtiments. Sollicitée à ce sujet, la préfecture ne nous a pas répondu.

Il n'est donc pas exclu que l'accident de Lubrizol ait entraîné une recrudescence de fibres d'amiante dans l'air que respirent les habitant·e·s de Rouen.

Or si la présence d'amiante est passée de 0 à 3 fibres par litre d'air à la suite de l'incendie de Lubrizol, cela fait une sacrée différence. Pourquoi évacuer aussi vite cette question en laissant croire que l'air était déjà amianté à Rouen et qu'il n'y a rien d'anormal ? Pour Annie Thébaud-Mony, « *il faut aussi mesurer la présence de fibres courtes d'amiante, il faut l'exiger* », insiste-t-elle, car elles sont toxiques ([voir cet article à ce sujet](#)) et potentiellement bien plus nombreuses que les longues. La microscopie électronique, la technique utilisée pour les mesures commandées par la préfecture, le permet.

« *On aurait pu, dans le cas d'une explosion, effectuer des mesures plus fines, notamment pour mesurer les fibres courtes*, considère également Daniel Leroy. *C'est plus long et plus technique, mais on sait le faire.* »

[[lire_aussi]]Produit interdit en France depuis 1997, l'amiante fait peur. Est-ce la raison pour laquelle la préfecture de Seine-Maritime et la ministre de la santé se sont précipitées pour atténuer les résultats de leurs propres mesures ? Et sont si promptes à normaliser la présence d'amiante dans l'air respiré par les habitant·e·s ? Encore des questions précises auxquelles on aimerait entendre des réponses claires de l'État.

Pour l'amiante, comme pour les nombreux gaz et particules toxiques rejetées dans l'air par l'incendie de Lubrizol, les enjeux de cette pollution accidentelle touchent aussi aux conditions de travail.

Traditionnellement, en Seine-Maritime, les salarié·e·s du privé qui le souhaitent peuvent faire analyser des prélèvements de substances suspectes au laboratoire de la Carsat, la caisse de retraite et de santé au travail, *via* leurs CHSCT et CSE.

Selon Philippe Saunier, représentant CGT au sein de la sécurité sociale, la Carsat de Normandie a reçu la consigne de ne pas répondre aux demandes d'analyses en lien avec Lubrizol. Nous avons eu connaissance d'au moins un cas de demande d'analyse refusée pour cette raison. Là encore, l'administration ne s'en est pas expliquée.

Prolonger

Boite Noire

Cet article a été actualisé le 7 octobre vers 18h pour y intégrer les réactions de la Dreal en conférence de presse.

Cet article a été rédigé en collaboration avec le site [Le Poulpe.info](#), un journal en ligne consacré à la Normandie et ses principales villes. Accessible sur abonnement, ce média indépendant est spécialisé dans l'enquête journalistique, le décryptage de l'actualité locale et régionale, ainsi que l'exclusivité et la révélation. Il propose également des reportages, interviews et portraits au long cours.

URL source: <https://www.mediapart.fr/journal/france/071019/rouen-la-prefecture-sous-estime-la-pollution-l-amiante>